



**Conseil Municipal du 27 août 2020**

Ordre du jour n° 1

---

**APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 23 JUILLET 2020**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2020.

Ordre du jour n° 2

---

**ELECTION DES ADJOINTS**

- *VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 24 mai 2020 ;*
- *VU la délibération D35/2020 en date du 24 mai 2020 relative à l'élection des adjoints ;*
- *VU la démission de Monsieur Arnaud SPET, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire en date du 21/07/2020 ;*
- *VU la démission de Monsieur Philippe EVEN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire en date du 21/08/2020 ;*
- *CONSIDERANT que ces décisions ont pour effet de rendre vacants les postes d'adjoint au Maire, il convient de procéder à l'élection de deux nouveaux adjoints ;*

Conformément à l'article L 2122-14 du C.G.C.T, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection de deux Adjointes. Il est rappelé que ces derniers sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des adjoints.

## INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants, il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux Elus ;
- VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 24 mai 2020 ;
- VU la délibération D36/2020 en date du 24 mai 2020 relative aux indemnités de fonctions des élus locaux ;
- VU la démission de Monsieur Arnaud SPET, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire en date du 21/07/2020 ;
- VU la démission de Monsieur Philippe EVEN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire en date du 21/08/2020 ;
- VU la délibération de la présente séance portant sur l'élection des adjoints ;
- Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer et fixer le taux d'indemnisation à verser au Maire et aux Adjoints et conseillers municipaux ;
- Considérant que l'enveloppe budgétaire des indemnités des élus est calculée sur la base suivante :
  - ✓ Maire : 51,6 % de l'indice maximal \* 1 personne
  - ✓ Adjoints : 19,8 % de l'indice maximal \* x personnes

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de **FIXER** les taux d'indemnisation à verser aux Elus, comme définis lors de la séance du 24 mai 2020, et de **MODIFIER** les noms des bénéficiaires conformément à la précédente délibération.

Pour rappel, ci-dessous, les taux votés dans la délibération D36/2020 du 24/05/2020 :

### TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 DE LA LOI 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

**POPULATION** : 2 285 habitants.

(art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité Maximum (allouée en % de l'indice terminal)	Indemnité votée en % de l'indice terminal
Maire	51.6 %	43 %

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT):

Nom du bénéficiaire	Indemnité Maximum (allouée en % de l'indice terminal)	Indemnité votée en % de l'indice terminal
1 <sup>er</sup> adjoint	19.8 %	12 %
2 <sup>ème</sup> adjoint	19.8 %	12 %
3 <sup>ème</sup> adjoint	19.8 %	12 %
4 <sup>ème</sup> adjoint	19.8 %	12 %

C. Conseillers municipaux délégués (article. L 2123-24-1 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité votée en % de l'indice terminal
Délégué n° 1	8.5 %
Délégué n° 2	6 %
Délégué n° 3	6 %

**Total général** : 100 % de l'enveloppe budgétaire

Ordre du jour n°4

---

**AUTORISATION DE SIGNER UN EMPRUNT POUR L'ACHAT DE 2 VEHICULES**

- *VU la délibération D56/2020 en date du 23 juillet 2020 autorisant la consultation pour un emprunt concernant l'achat de 2 véhicules ;*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les 2 véhicules des services techniques sont hors d'usage. Des devis ont été réalisés pour procéder à la réparation, mais compte tenu du montant des travaux et de la vétusté des véhicules, il est préférable d'acheter deux nouveaux véhicules.

Des devis pour un véhicule utilitaire neuf ont été réalisés auprès de concessionnaires pour un montant d'environ 35 000 € TTC.

De plus, le syndicat d'assainissement SIAKOHM se sépare de son véhicule utilitaire (année 2015).

A cet effet, une consultation a été lancée pour se doter d'un prêt de 40 000,00 € sur 3 et 5 ans, auprès de trois banques (Crédit Agricole / Crédit Mutuel / Banque Postale).

Compte tenu des offres de prêt reçues, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt pour l'achat des deux véhicules.

---

**AUTORISATION DE LANCER UN MARCHE DE TRAVAUX – CREATION  
CHEMINEMENT PIETONNIER A LA CITE DES OFFICIERS**

- *VU la délibération 82/2019 du 19 décembre 2019 approuvant le projet de création d'un cheminement piétonnier à la Cité des Officiers*
  
- *VU la subvention accordée par le Département de la Moselle dans le cadre du dispositif AMISSUR*

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de sécurisation des rues, la commune prévoit de réaliser des aménagements destinés aux piétons, avec la création de trottoirs et passage piéton PMR à la Cité des Officiers.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à une consultation publique sous forme d'une procédure adaptée, pour l'attribution des marchés de travaux.

## Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations permanentes accordées par le Conseil Municipal (D37/2020)

### Le Maire de la Commune de Kœnigsmacker,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
- VU le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 28,
- VU la délibération D37/2020, en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire, de prendre par délégation, certaines des décisions prévues en application de l'article L2122-22 susvisé,
- **CONSIDERANT** l'obligation d'informer l'assemblée municipale, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

- **INFORME** les Conseillers que dans le cadre de cette délégation, il a signé :

DECISIONS					
N°Décision	OBJET				
D7	Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général la procédure de consultation relative aux travaux de construction d'un espace périscolaire et intergénérationnel pour les lots 4, 6, 7 et 15.				
DEPENSES					
N°Décision	TITULAIRE	OBJET	MONTANT HT	REFERENCES	Date du CM
D8	VRI	Honoraires – Maîtrise Œuvre – Création cheminement piéton Cité des Officiers	3 500 €	Devis du 27/07/2020	27/08/2020
D9	LORRY	Remplacement automate de régulation – gymnase	1 210 €	Devis du 03/08/2020	27/08/2020
D10	SIGNATURE	Marquage routier – diverses rues et parkings	6 090,30 €	Devis du 25/06/2020	27/08/2020

Le Conseil Municipal déclare avoir reçu communication des décisions précitées, prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

## COMMUNICATIONS

